

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL PORTANT SUR DES RÉVISIONS ALLÉGÉES (RA) N°2, 3, 4, 5, 6 ET 7 ET UNE MODIFICATION DE DROIT COMMUN (MDC) N°2

MAYENNE COMMUNAUTÉ

MERCREDI 15 OCTOBRE AU LUNDI 17 NOVEMBRE 2025

Par arrêté en date du 8 septembre 2025, M. Le Président de Mayenne Communauté a prescrit une enquête publique portant sur plusieurs procédures d'évolution du PLUI de son territoire : six révisions allégées et une modification de droit commun.

Les sujets soumis à l'enquête portent sur :

Six procédures de révisions allégées en réponse à des sollicitations ponctuelles sur des sujets précis et des projets bien définis qui ont émergé depuis l'élaboration du PLUI pour :

- ▶ La réalisation de projets de développement portés par des entreprises du territoire sur : des périmètres de Zones d'Activités économiques (Révision allégée N°2) ; des activités artisanales isolées en campagne (Révision allégée N°4).
- ▶ Concrétiser des projets communaux spécifiques pour : des ajustements de la zone constructible pour l'habitat (Révision allégée N°3) ; des projets d'équipements publics spécifiques en limite de zone urbaine (Révision allégée N°6).
- ▶ Conforter ou créer des activités touristiques et de loisirs sur le territoire qui ont fait part de leurs souhaits de développement pour : des hébergements touristiques sur différents segments de l'offre proposée par le territoire, à savoir les campings, hébergements insolites, châteaux, activités équestres, ... (Révision allégée N°5) ; une association qui recueille les animaux afin de leur offrir une seconde vie avec une visée pédagogique et d'accueil du public (Révision allégée N°7).

Une modification de droit commun d'ampleur pour ajuster des données cartographiques et du zonage et reformuler des passages du règlement écrit permettant des clarifications et des assouplissements.

L'enquête publique d'une durée de 33 jours consécutifs, se tiendra du Mercredi 15 octobre 2025 à 14h30 au lundi 17 novembre 2025 à 12h30.

Le Tribunal Administratif de Nantes a désigné, Monsieur Joel METRAS comme Commissaire Enquêteur, supplée par M Jean-Michel POTTIER.

Le dossier est consultable par le public pendant toute la durée de l'enquête :

→ Par voie numérique 7/7 J et 24/24 h

- Sur le site internet de Mayenne Communauté à partir du lien suivant : <https://www.mayenne-communauté.net/a-votre-service/habitat/plan-local-d-urbanisme-intercommunal/>
- Sur le lien du registre dématérialisé mis en place à l'occasion de cette enquête publique : <https://www.registredemat.fr/plui2025-mayennecommunauté>
- Sur un poste informatique mis à disposition au siège de MC 10 rue de Verdun 53100 Mayenne aux horaires habituels d'ouverture.

→ Sur support papier, sur place, au siège de Mayenne Communauté et dans les communes ci-dessous :

| | | | |
|---|---|--|--|
| 1 | Siège de Mayenne Communauté- Mairie de Mayenne | 10 Rue de Verdun CS 60111 53103 MAYENNE Cédex | Lu, Ma, Me, Je, Ve de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 |
| 2 | Mairie de Lassay-les-Châteaux | 18, Place du 8 Mai 1945 53110 LASSAY-LES-CHATEAUX | Lu, Ma, Me, Ve de 8h30 à 12h et de 14h à 17h Je de 8h30 à 12h 1er et 3ème Sa de 9h à 12h |
| 3 | Mairie de Jublains | 6, Impasse Romaine 53160 JUBLAINS | Lu et Me de 15h à 17h30 Ma et Je de 8h30 à 12h Me et Ve de 8h30 à 13h |
| 4 | Mairie de Champéon | 11, Place St Médard 53640 CHAMPEON | Lu et Je de 9h à 12h Ma de 9h à 12 h et de 14h à 18h Ve de 9h à 12h et de 14h à 17 h Samedi de 9h à 12h |
| 5 | Mairie de Martigné-sur-Mayenne | 5, Place de l'église 53470 MARTIGNÉ-SUR-MAYENNE | Lu, Me, Ve de 9h à 12h et de 14h à 18h Je de 9h à 12h |

Le public pourra formuler ses observations pendant la durée de l'enquête à l'attention de M le Commissaire Enquêteur.

- Par courrier électronique sur l'adresse spécifique ouverte pour cette enquête : plui2025@registredemat.fr
- Par courrier postal à M. Le Commissaire Enquêteur Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun CS 60 111 53103 Mayenne Cédex, en mentionnant sur l'enveloppe « MDC N°2 ou RA N°2, 3, 4, 5, 6, 7 du PLUI »
- Sur l'un des 5 registres déposés au siège de Mayenne Communauté ou dans les 4 communes ci-dessus.
- Directement au cours des permanences sur les lieux et créneaux suivants :

| | | | |
|---|---------------------------------|---------------------------------------|----------------------|
| 1 | Mercredi 15 octobre 2025 | Siège de Mayenne Communauté | 14h30 à 17h30 |
| 2 | Mardi 21 octobre 2025 | Mairie de Jublains | 9h à 12h |
| 3 | Jeu 30 octobre 2025 | Mairie de Champéon | 14h30 à 17h30 |
| 4 | Mercredi 5 novembre 2025 | Mairie de Martigné-sur-Mayenne | 15h à 18h |
| 5 | Samedi 15 novembre 2025 | Mairie de Lassay-les-Châteaux | 9h à 12h |
| 7 | Lundi 17 novembre 2025 | Siège de Mayenne Communauté | 9h30 à 12h30 |

A l'issue de l'enquête, les registres assortis des documents annexés ainsi que toutes les correspondances déposées seront adressés sans délai au Commissaire Enquêteur, clos et signés par ses soins. Il transmettra à Mayenne Communauté ses rapport et conclusions motivées accompagnés des registres et pièces annexes dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête. Ces pièces seront tenues à disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête au siège et sur le site de Mayenne Communauté.

Au terme de l'enquête, les dossiers de révisions allégées et de la modification de droit commun, éventuellement amendés pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, seront soumis pour approbation au Conseil communautaire.

Le présent avis est, 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, affiché au siège de Mayenne Communauté ainsi que dans les mairies des 33 communes, diffusé dans la presse et accessible sur le site de Mayenne Communauté et sur l'adresse du registre dématérialisé.